

Adhésion à l'assurance du solde.

Oui, je voudrais conclure l'assurance du solde.

Personne assurée

Monsieur Madame

Nom/prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Date de naissance

Nationalité

Téléphone portable

E-mail

Téléphone privé

Téléphone de l'entreprise

Veillez indiquer les 9 derniers chiffres de votre Cornercard sur laquelle la cotisation annuelle doit être débitée

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'expiration

--	--	--	--

Déclaration

Par ma signature sur cette adhésion, je conclus l'assurance du solde pour les dettes résiduelles correspondantes dues sur ma carte principale ou, dans la mesure où cela est applicable, sur ma carte partenaire. Les transactions d'éventuelles cartes partenaire qui sont émises à la demande du titulaire de la carte principale sans limite de dépenses propre (anciennement «cartes additionnelles») ne sont couvertes que dans le cadre de la couverture d'assurance pour la carte principale. Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **conditions générales d'assurance (CGA) qui s'appliquent à l'assurance du solde**. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/t/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance. Le preneur d'assurance est la Cornèr Banque SA, les assureurs sont Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, Suisse (couverture décès) et AIG Europe S.A., Luxembourg, succursale de Opfikon, Sägereistrasse 29, 8152 Glattbrugg, Suisse (autres risques).

Le droit aux prestations réside dans le fait que les compagnies d'assurance de la Cornèr Banque SA remboursent les dettes résiduelles du titulaire de carte de crédit. Lorsqu'un cas d'assurance est déclaré, aucun droit du titulaire de la carte envers la Cornèr Banque SA n'est reconnu. **La prime mensuelle** est de 0,49 % du solde du décompte mensuel et est débitée directement de votre unité de facturation. La **couverture d'assurance** couvre les risques suivants:

- Décès suite à une maladie ou à un accident:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold/Premier: CHF 40'000) maximum.
- Incapacité de travail totale temporaire:** si l'incapacité de travail dure plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, 10 % des dettes résiduelles assurées par mois jusqu'à CHF 1'000 (carte Gold/Premier: CHF 1'500) maximum.
- Incapacité de travail permanente:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold/Premier: CHF 15'000) maximum.
- Perte involontaire d'emploi:** si la période de chômage dure de plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, par période complète de 30 jours de chômage continu 10 % des dettes résiduelles assurées en 10 versements mensuels au maximum jusqu'à CHF 1'000 par mois (carte Gold/Premier: CHF 1'500).

En tant que demandeur de l'**assurance du solde**, je confirme que je suis âgé(e) de 18 ans au moins et de 62 ans au plus, que je suis domicilié(e) en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein (les enclaves de Büsingen am Hochrhein (DE) et Campione d'Italia (IT) sont exclues), que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (**la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants**), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'apprete pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté(e) absent(e) du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé(e) plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'apprete pas à être hospitalisé(e).

L'assurance commence à la date mentionnée dans la confirmation d'assurance (et lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies) et reste en vigueur pour moi uniquement si les primes échues sont payées et si ma carte n'a pas été définitivement bloquée (par exemple suite à une procédure de poursuite ou de faillite en attente). En outre, l'assurance devient caduque après résiliation et restitution de toutes les cartes regroupées dans la même unité de facturation ainsi qu'après liquidation complète du solde ouvert. Mon assurance prend fin automatiquement à mon 75^e anniversaire, toutefois, l'assurance pour incapacité de travail, invalidité et chômage prend fin à mon 65^e anniversaire.

Extrait CGA 12.2018 – édition 12.2018

Intermédiation en assurance et protection des données: les données personnelles, mises à disposition dans le cadre de cette assurance, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Ultérieures informations concernant la politique de la banque en matière de protection des données sur cornercard.ch

Signature

Par ma signature, je certifie que j'ai pris connaissance et que j'ai bien compris les informations ci-dessus, et que j'accepte les conditions suivantes d'adhésion à cette assurance.

Lieu/date

Signature de la personne assurée

N33 – 12.2018

Veillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano